

<https://www.paris-normandie.fr/id509780/article/2024-04-03/le-havre-perquisitions-et-plaint...>

Par Marie-Ange Maraine

8 min read

Le Havre. Perquisitions et plainte pour détournement de fonds... Édouard Philippe assure rester serein

Des perquisitions ont été menées mercredi 3 avril 2024 à l'hôtel de ville et dans les locaux de la communauté urbaine du Havre. Le maire Édouard Philippe est visé par une enquête du parquet national financier pour « prise illégale d'intérêts, favoritisme, détournement de fonds publics et harcèlement moral ».



Par Marie-Ange Maraine

Publié: 3 Avril 2024 à 18h41 Temps de lecture: 2 min

C'est très détendu, et en apparence serein, qu'Édouard Philippe, maire du Havre et président de la communauté urbaine [Le Havre Seine Métropole](#) a débuté, mercredi 3 avril 2024, sa conférence de presse sur l'opération propreté lancée au Havre. Alors qu'il lançait quelques bons mots comme à son habitude, l'ancien Premier ministre n'ignorait pas que des perquisitions étaient menées depuis le matin dans les locaux de l'hôtel de ville et au siège de la communauté urbaine.

En effet, selon une information du [Monde](#), Édouard Philippe est visé dans le cadre d'une enquête, menée par le [parquet national financier](#), pour des soupçons de « *prise illégale*

d'intérêts, favoritisme, détournement de fonds publics et harcèlement moral ». Celle-ci intervient après le dépôt d'une plainte, le 14 septembre 2023, par l'ancienne directrice adjointe de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. L'adjointe au maire du Havre, chargée de l'Innovation et du Numérique, Stéphanie de Bazelaire, et la directrice générale des services de la communauté urbaine, Claire-Sophie Tacias sont elles aussi concernées.

La Cité Numérique dans le viseur

L'ancienne directrice adjointe, dont le contrat de trois ans n'a pas été reconduit par le président de la communauté urbaine, dénonce, entre autres dans cette plainte, « *un contournement des règles de passation des marchés publics pour l'exploitation de la Cité Numérique du Havre* », selon nos confrères du *Monde*.



La cité Numérique est devenue un bâtiment emblématique du Havre - Archives Paris Normandie

Cette Cité Numérique, dont le bâtiment impose sa signature architecturale sur le quartier des Docks du Havre, a ouvert ses portes en mai 2021. Gérée par l'association LH French Tech, elle avait pour objectif de lancer des start-up liées au numérique, au digital et à l'innovation. Et c'est bien cette association LH French Tech qui est visée dans la plainte.

Deux millions d'euros de contrat

En effet, Stéphanie de Bazelaire, sur la liste d'Édouard Philippe aux municipales de 2020, a pris la présidence de cette structure officiellement enregistrée en avril 2020 et dont le siège social est déclaré au domicile de l'élue. Une création réalisée tout juste un mois après l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Le Havre Seine Métropole. Cette toute nouvelle association avait d'ailleurs été la seule à répondre à l'appel et donc à signer, avec la CU, une convention de quatre ans. Un contrat stipulant le versement, à l'association par la communauté urbaine, d'une « *compensation de service public* » d'un montant de 2,154 millions d'euros.



Stéphanie de Bazelaire, adjointe au maire du Havre, est soupçonnée de conflit d'intérêts - Archives Paris Normandie

À l'époque, des juristes de la communauté urbaine avaient émis des recommandations et alertes sur la situation de conflit d'intérêts dans laquelle se trouvait l'élue. D'autant que la conseillère communautaire était aussi rémunérée par l'EM Normandie en tant que directrice des opérations et des technologies. Une EM Normandie dont les locaux se

trouvent... Au sein de la Cité Numérique. Selon des documents consultés par nos confrères, dès juillet 2020, la direction juridique de la communauté urbaine évoquait un risque pénal « *très fort* » de « *prise illégale d'intérêts* » et employait le terme « *favoritisme* ».

Difficultés financières

Sous la pression de l'administration alertée par les services juridiques de la CU, en raison de son cumul des fonctions, Stéphanie de Bazelaire a été contrainte, à l'été 2021, à démissionner de la présidence de LH French Tech afin de « *sécuriser les élus dirigeants de la CU* », comme le réclamaient les juristes de la collectivité.



Des perquisitions ont été menées à l'hôtel de ville du Havre - Photo Paris Normandie/Boris Maslard

Difficultés financières, salaires mirobolants, budget et projets non respectés... En mars 2022, Le Havre Seine Métropole rompt de façon anticipée la convention qui la lie à l'association alors que plus d'un million a déjà été versé à la structure. Celle-ci a d'ailleurs été liquidée judiciairement au printemps 2023. Aujourd'hui, si la Cité Numérique accueille

toujours des écoles high-tech et start-up, elle a perdu sa vocation première d'incubateur et n'est plus 100 % numérique puisqu'elle héberge d'autres secteurs d'activité.

Risque d'inéligibilité

Mais, mercredi 3 avril 2024, c'est comme si de rien n'était que le fondateur du parti Horizons a poursuivi ses explications sur sa volonté d'avoir « *une ville propre* » devant un parterre de journalistes. Ces derniers l'ont bien entendu interrogé sur les perquisitions en cours quelques étages plus bas. « *Des perquisitions ont commencé mercredi matin (...) à la suite d'une plainte déposée par un ancien agent (...) Nous sommes à la disposition des magistrats pour démontrer que nous avons respecté les règles* », a sobrement commenté le maire du Havre.

Cette procédure judiciaire intervient alors que l'ancien Premier ministre vient de déclarer vouloir être candidat pour l'élection présidentielle de 2027. Or, selon les éléments recueillis par *Le Monde*, « *l'élu reconnu comptable de fait* » risquerait « *une déclaration d'inéligibilité* ».

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

Generated with Reader Mode